

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION

Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
--	------------------------------

Membre TGIRT, ZEC de la rivière Bonaventure
Citoyens (2)

2. PRÉOCCUPATION

Usage : X

Opérationnelle : X

Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :

Bonjour, Je serais d'avis de retirer la bande de coupe qui longe directement la rivière afin de préserver le paysage. Cet endroit est un vrai petit bijoux, visité par les pagayeurs et pagayeuse locaux depuis des décennies. Merci !

Ces parcelles sont directement dans une zone fortement fréquentée autant pour les activités de pêches au saumon et récréotouristique, aussi que pour la chasse et les randonnées motoneige et VTT. Le chemin d'accès et des infrastructures touristique tel que passerelle, stationnement, abri, aire de pic-nic, toilette sèche, rampe de transbordement de véhicule hors route.

La majeure partie de cette parcelle ne respecte pas la protection du paysage selon le PATP.

3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION

Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :

UA 111-61, ACJAS_CR_4466; ACJAS_CR_4469; ACJAS_CR_4470 ACJAS_CP_7981; ACJAS_CR_4460

Carte jointe : Oui Non

4. ENJEU

Paysage, accès

5. OBJECTIF

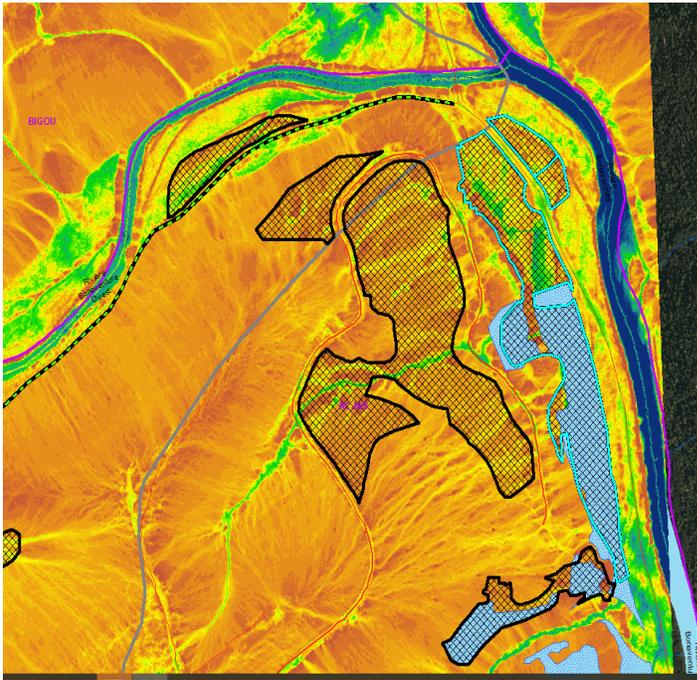
Protection paysage, protection activités de pêche et récréatives

6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR

Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:

Mesures d'harmonisation existantes qui permet de passer le long de la rivière : « Pas de récolte entre le 1er juin au 30 septembre, récolte de nuit permise » ET « Pas de transport de bois entre le 1er juin et 30 septembre. Le transport de machinerie et autre gros véhicule devra être fait avec un véhicule escorte et aviser la ZEC 48 h à l'avance. ». Une dérogation du RADF serait toutefois requis.

Chantier touchant la préoccupation sera mis en vente par le BMMB. Le bloc sur le bord de la rivière sera débordé sur le chemin de la montagne.



Les modalités de paysages applicables à l'activité forestière sont définies aux articles 12 à 14 du RADF. Dans le cas des rivières à saumon, le VOIC sur la qualité visuelle des paysages (P. 189, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/DS_Fiches_EnjeuxSolutions_Gaspesie.pdf) mentionne que cette zone doit respecter les modalités du *Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières (entente GIRN)* :

ZONE D'ENCADREMENT	IMMÉDIAT 0 – 60 m	AVANT PLAN 60 – 500 m	MOYEN PLAN 500 m – 1,5 km	ARRIÈRE PLAN 1,5 – 3 km
MODALITÉ	Aucune Intervention	<15 ha <20 %	<25 ha <25 %	25 – 35 ha <33 %

À noter que, tel que convenu avec la TGIRT, les paysages ne sont pas respecté au PAFIO, mais lors de l'élaboration de la PRAN.

7. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Solutions proposées:

- Appliquer et respecter l'entente GIRN actuelle
- Utiliser l'accès qui sera utilisé par l'acheteur du BMMB, c'est-à-dire le chemin de la montagne
- Ne pas utiliser le chemin le long de la rivière
- Débarder les bois du secteur à l'aide d'un tracé sur le chemin de la montagne
- Respecter le RADF en ce qui concerne les paysages et le 60m de bande de protection.

8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

La solution potentielle proposée par le ministère est celle préconisée par la Table.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES